



Licence

Le présent contrat de licence (la « Licence ») est conclu entre l'Utilisateur Final Fonte et Bureau Brut, société par actions simplifiée, au capital social de 1500 euros, enregistrée au registre du commerce et de sociétés de Toulouse sous le numéro 815 351 788, dont le siège social est 66 rue Louis Vitet, 31400 Toulouse, France.

1. Définitions

1.1. « Fonte » désigne une fonte d'une police de caractères créée ou distribuée par Bureau Brut ainsi que chacun des caractères typographiques la composant entendus au sens large c'est-à-dire comprenant tous glyphes, ornements, chiffres et/ou signes. Une Fonte correspond à une seule variation (par exemple : Regular, Italic, Bold, etc.) d'une police de caractères complète.

1.2. « Fichier » ou « Fichier de la Fonte » désigne le logiciel qui intègre une Fonte et permet de générer les caractères typographiques de la Fonte, étant précisé que le logiciel de Fonte peut comprendre aussi la documentation associée (informations, fonctionnalités et documentation technique liées au Fichier de Fonte fournies sur le site de Bureau Brut et permettant son utilisation).

1.3. « Utilisateur Final » : toute personne qui exploite, utilise, reproduit, représente une Fonte ou utilise le Fichier de la Fonte pour ses propres besoins et dans le cadre de la présente Licence ou qui fait réaliser ces usages pour son compte par des personnes autorisées (telles que le Designer Initial ou des prestataires ou sous-traitants) dans le cadre de la Licence. Des précisions sont apportées sur la définition de l'Utilisateur Final à l'article 4 ci-après.

1.4. « Designer Initial » : le prestataire de l'Utilisateur Final (designer ou agence de design) qui est à l'origine du choix de la Fonte pour l'intégrer dans le projet réalisé pour le compte de l'Utilisateur Final.

2. Protection de la Fonte et du Fichier

2.1. La Fonte et le Fichier sont chacun protégé notamment par des droits de propriété intellectuelle (notamment le droit d'auteur) appartenant à Bureau Brut ainsi que par le droit des contrats et le droit commun de la responsabilité.

2.2. En téléchargeant le Fichier, en acceptant la Licence ou en installant ou utilisant le Fichier ou la Fonte, l'Utilisateur Final ne devient pas propriétaire de la Fonte ou du Fichier ni des droits portant sur la Fonte ou sur le Fichier. Il n'y a pas d'acte « d'achat » ou de « vente » du Fichier ou de la Fonte. L'Utilisateur Final n'acquiert qu'une autorisation d'utiliser la Fonte ou le Fichier dans les conditions et limites prévues par la Licence. Bureau Brut reste seule titulaire des droits portant sur le Fichier et sur la Fonte.

3. Objet de la Licence

La Licence a pour objet de concéder à l'Utilisateur Final un droit d'utilisation non exclusif sur le Fichier et sur la Fonte dans les conditions et limites prévues ci-dessous, en contrepartie du prix payé par l'Utilisateur Final en application de l'article 8 ci-dessous.

4. Titulaire de la Licence – Personnes couvertes par la Licence

4.1. La Licence est conclue entre Bureau Brut et l'Utilisateur Final, seul titulaire de la Licence.



4.2. L'Utilisateur Final ne peut jamais être le Designer Initial ou tout autre prestataire (tel qu'un autre designer ou une autre agence que le Designer Initial) qui réalise des contenus ou prestations à partir de la Fonte ou du Fichier de la Fonte pour le compte d'un client. Seul le client du Designer Initial ou de tout autre prestataire pour lequel ces derniers réalisent un contenu/une prestation peut être Utilisateur Final et doit conclure la Licence (le cas échéant par le biais d'un mandat confié à son Designer Initial ou son autre prestataire l'autorisant à conclure la Licence en son nom et pour son compte).

4.3. Le Designer Initial ou autre prestataire de l'Utilisateur Final doit toujours s'assurer que l'Utilisateur Final est bien titulaire d'une Licence avec Bureau Brut. A défaut, le Designer Initial ou le prestataire n'est pas couvert par la Licence de son client, Utilisateur Final. Il engagerait alors sa responsabilité, notamment en tant que contrefacteur, en utilisant une Fonte ou le Fichier de la Fonte sans autorisation de Bureau Brut.

4.4. Le Designer Initial ou tout autre prestataire de l'Utilisateur Final peut faciliter la conclusion de la Licence entre Bureau Brut et l'Utilisateur Final de plusieurs manières :

- Il peut conclure la Licence, dans le cadre d'un mandat, au nom et pour le compte de l'Utilisateur Final.
- Il peut également payer le prix de la Licence au nom et pour le compte de son client, Utilisateur Final.
- Il peut préparer la commande de la Licence sur le site Internet de Bureau Brut et envoyer un lien à l'Utilisateur Final pour qu'il finalise lui-même la commande et le paiement de la Licence directement auprès de Bureau Brut.

Dans tous les cas, dans la mesure où le seul titulaire de la Licence est l'Utilisateur Final, le nom et les coordonnées de ce dernier devront être fournies à Bureau Brut, lesquels figureront sur la facture de Bureau Brut sous l'intitulé « License owner ». Lorsque le Designer Initial ou tout autre prestataire de l'Utilisateur Final est celui qui conclut la Licence ou paie la Licence au nom et pour le compte de l'Utilisateur Final, Bureau Brut adressera, par courrier ou par e-mail, la facture mentionnant les modules souscrits (voir article 5) et la tranche de l'effectif déclaré pour établir la taille de l'Utilisateur Final (voir article 8) ainsi qu'une copie de la Licence au Designer Initial ou l'autre prestataire de l'Utilisateur Final, lequel est responsable et s'engage à fournir ces documents à l'Utilisateur Final.

Il est interdit au Designer Initial ou tout prestataire de l'Utilisateur Final de facturer un prix ou une commission ou toute autre somme au titre de la Licence elle-même.

Dans tous ces cas, le Designer Initial ou prestataire de l'Utilisateur Final garantit Bureau Brut de tout préjudice ou non-respect de la Licence et engage sa responsabilité et celle de son client, Utilisateur Final, à l'égard de Bureau Brut. En particulier, il est responsable, solidairement avec l'Utilisateur Final, de l'exactitude des informations fournies dans le cadre de la commande permettant de déterminer le prix de la Licence (effectif de l'Utilisateur Final et types d'utilisation de la Fonte et du Fichier de la Fonte par l'Utilisateur Final).

4.5. Les personnes autorisées à utiliser la Fonte ou le Fichier de la Fonte (bénéficiaires) sont tous les salariés de l'Utilisateur Final ainsi que le Designer Initial et ses propres salariés qui travaillent sur le projet de l'Utilisateur Final impliquant l'utilisation de la Fonte. Toutes ces personnes sont intégrées dans le périmètre de la licence de l'Utilisateur Final dans le cadre de la Licence sans qu'il ne soit nécessaire de souscrire au module « Subcontractor ».

4.6. Module « Subcontractor » à souscrire au-delà des usages internes de l'Utilisateur Final et de ceux du Designer Initial : Si et seulement si l'Utilisateur Final a souscrit au module de la Licence dénommé module « Subcontractor », la Licence couvre également les utilisations de la Fonte et du Fichier de la Fonte par les personnes physiques employées par les prestataires (sous-traitants) de l'Utilisateur Final autres que le Designer Initial (tels que des designers externes autres que le Designer Initial, des agences de design



autres que le Designer Initial, l'agence Relations Presse de l'Utilisateur Final, son imprimeur, son développeur, son hébergeur) effectuant des prestations/créations pour le compte de l'Utilisateur Final impliquant l'utilisation de la Fonte ou du Fichier de Fonte et uniquement à cette fin.

4.7. Le Designer Initial et/ou lesdits prestataires (sous-traitants) couverts par le module « Subcontractor » n'ont ainsi pas l'obligation de conclure une licence personnelle avec Bureau Brut dès lors qu'ils utilisent la Fonte et/ou le Fichier pour des prestations réalisées pour le compte de l'Utilisateur Final et couvertes par la Licence de ce dernier. Ils ne peuvent en revanche en aucun cas utiliser la Fonte ou le Fichier pour d'autres prestations ou créations, notamment pour leur propre compte ou pour le compte d'autres clients, sauf à conclure une Licence en tant qu'Utilisateur Final ou à ce que leur autre client conclue une Licence en tant qu'Utilisateur Final.

Les utilisations de la Fonte et/ou du Fichier par les personnes physiques employées par ces prestataires (sous-traitants) de l'Utilisateur Final et/ou par le Designer Initial ne sont couvertes par la Licence qu'à condition que :

- Une copie de la Licence souscrite par l'Utilisateur Final (et les modules choisis) soit communiquée auxdits prestataires (sous-traitants) et/ou au Designer Initial ;
- Les prestataires (sous-traitants) et/ou le Designer Initial soient avertis que la Fonte et/ou le Fichier ne peuvent être utilisés que dans le cadre de ladite Licence et pour le compte de l'Utilisateur Final, dans les strictes limites et conditions de la Licence.
- Les prestataires (sous-traitants) et/ou le Designer Initial n'utilisent le Fichier et/ou la Fonte que pendant le temps strictement nécessaire pour effectuer les opérations qu'ils réalisent pour le compte de l'Utilisateur Final ;
- Les prestataires (sous-traitants) et/ou le Designer Initial figurent dans la liste nominative des prestataires couverts par la Licence fournie à Bureau Brut au moment de la commande de la Licence ou d'une demande de mise à jour par l'Utilisateur Final.

L'Utilisateur Final est informé que Bureau Brut se réserve le droit, à tout moment, de solliciter la preuve du respect de ces obligations auprès de l'Utilisateur Final ou de tout prestataire (sous-traitant) et/ou le Designer Initial utilisant la Fonte et/ou le Fichier.

4.8. Sans préjudice du module « Subcontractor » et du cas particulier du Designer Initial, la Licence est non transférable et sans droit de sous-licencier à des tiers la Fonte ou le Fichier.

5. Périmètre des usages autorisés par la Licence

5.1. Bureau Brut concède à l'Utilisateur Final, sous réserve du parfait respect de la Licence et en particulier sous réserve du paiement du prix prévu à l'article 8, une autorisation d'utilisation non exclusive, sur le Fichier et la Fonte selon les modalités suivantes.

5.2. Les types d'exploitations que l'Utilisateur Final est autorisé à effectuer dans le cadre de la Licence dépendent du ou des modules souscrits lors de la commande, chaque module faisant l'objet d'une tarification distincte (laquelle dépend également de l'effectif de l'Utilisateur Final en nombre de salariés : voir article 8 ci-après). Les différents modules de la Licence (autres que le module « Subcontractor » décrit à l'article 4) sont les suivants :

5.2.1. Module « **Desktop** » : la souscription de ce module permet l'utilisation de la Fonte et du Fichier pour l'élaboration, la reproduction et la diffusion :

- de documents imprimés (livres, journaux, revues portfolio), documents numériques au format PDF, livres numériques aux formats Kindle Azw, PDF, ePub, Broadhand eBooks, Mobipocket, utilisant la Fonte et plus généralement dans le cadre de toute activité d'édition de livres et de presse



- de cartes de visites, papèterie
- de signalétique ou d'enseigne
- de packaging (à l'exclusion de l'utilisation de la Fonte sur les produits eux-mêmes)

Ce module ne prévoit pas de limite quantitative en nombre d'exemplaires. L'Utilisateur Final peut réaliser autant d'exemplaires imprimés ou numériques qu'il le souhaite.

Ce module ne couvre notamment pas des usages de la Fonte ou du Fichier pour un logo, un symbole ou une marque qui font l'objet d'un autre module décrit ci-après ou des usages de la Fonte ou du Fichier pour des produits manufacturés (merchandising) qui font l'objet de licences négociées de gré à gré avec Bureau Brut.

Ce module ne couvre pas la diffusion d'images des packagings dans le cadre d'opération de communication, marketing, commercialisation des produits dans des campagnes sur les réseaux sociaux ou intégrés dans les supports vidéo ou tout autre usage faisant l'objet d'un module distinct. Ces usages font l'objet de modules distincts de la Licence à souscrire en plus du présent module si l'Utilisateur Final souhaite les effectuer.

5.2.2. Module « Logotype » : la souscription de ce module permet l'utilisation de la Fonte et du Fichier pour l'élaboration, la reproduction et la diffusion d'un logotype, symbole ou d'une marque verbale ou semi-figurative pour tout mode d'exploitation du logo ou de la marque utilisant la Fonte (imprimé, numérique, Internet/web, réseaux sociaux, vidéo/audiovisuel) avec les limites suivantes :

- Le module comporte une limite quantitative : une Licence ne couvre l'utilisation de la Fonte que pour une seule marque/un seul logo spécifié lors de la commande ou au plus tard lors de la publication de la marque/du logo sur le site bureaubrut.com. Pour tout autre marque ou logo ou toute déclinaison du logo ou de la marque initiale, il convient de souscrire une nouvelle Licence ;
- Le module « Logotype » ne couvre pas l'utilisation de la Fonte, du logo, du symbole ou de la marque utilisant la Fonte sur des produits manufacturés (merchandising). Une telle utilisation doit fait l'objet d'une autre licence complémentaire négociée de gré à gré avec Bureau Brut.

A titre exceptionnel, dans le cadre de ce module, il est permis de convertir la Fonte en contours dans un logiciel de conception (tel que le logiciel Adobe Illustrator) et de modifier ces contours pour concevoir un logotype/symbole/marque.

5.2.3. Module « Website » : la souscription de ce module permet l'utilisation de la Fonte et du Fichier pour l'élaboration, la reproduction et la diffusion en tant que webfont au format « .woff2 » pour une utilisation pour un ou plusieurs sites Internet et exclusivement intégrés à ce ou ces sites web dont le(s) nom(s) de domaine est/sont spécifié(s) lors de la commande ou au fur et à mesure de l'utilisation sur le site bureaubrut.com, permettant uniquement l'affichage des caractères typographiques de la Fonte sur écran uniquement quel que soit le terminal de consultation utilisé (ordinateur, téléphone, tablette, etc.). Pour ce type d'exploitation, le Fichier peut être téléchargé sur un serveur accessible uniquement par l'Utilisateur Final (ou, le cas échéant, ses prestataires (sous-traitants) et/ou le Designer Initial selon les conditions prévues par l'article 4).

Ce module ne prévoit pas de limite quantitative : il couvre autant de sites que l'Utilisateur Final le souhaite (dès lors qu'ils répondent aux conditions ci-dessus) quelle que soit l'audience des sites.

Les limites et conditions suivantes s'appliquent à ce module :

- L'Utilisateur Final doit être propriétaire des sites et noms de domaines.
- L'utilisation de la Fonte ou du Fichier dans un outil de conception d'interface (tel que Figma par exemple) n'est pas couverte par le module Website et nécessite la souscription du module « Desktop ».



- Ce module ne permet pas la commercialisation ou la distribution de la Fonte ou du Fichier à des tiers mais uniquement son utilisation pour permettre l'affichage des textes du ou des sites Internet dans la Fonte licenciée.

5.2.4. Module « **Social Media** » : la souscription de ce module permet l'utilisation de la Fonte et du Fichier pour l'élaboration, la reproduction et la diffusion de visuels (statiques ou fixes) diffusés sur les réseaux sociaux sous le contrôle éditorial de l'Utilisateur Final.

L'utilisation de la Fonte ou du Fichier pour élaborer, reproduire et diffuser des contenus vidéo/audiovisuels sur les réseaux sociaux nécessite de souscrire à la fois au module « Social Media » et au module « Video ». Ce module ne prévoit pas de limite quantitative : il couvre autant de posts, visuels, comptes de réseaux sociaux (répondant aux conditions précitées) que l'Utilisateur Final le souhaite, quelle que soit l'audience de ces publications/comptes (nombre d'abonnés, nombre de vues, etc.).

5.2.5. Module « **App/Game** » : la souscription de ce module permet l'utilisation de la Fonte et du Fichier pour l'élaboration, la reproduction et la diffusion de la Fonte pour afficher les textes d'une application informatique, d'un jeu ou d'un logiciel dans la Fonte licenciée, et ce, uniquement sur écran, lors de l'exécution de l'application, du jeu ou du logiciel sur les terminaux de consultation utilisés via l'utilisation des systèmes d'exploitation iOS, Windows Mobile et Android, étant précisé que Bureau Brut se réserve le droit d'amender la liste des systèmes d'exploitation pour terminaux mobiles sous réserve d'informer l'Utilisateur Final *a minima* trente jours calendaires avant ladite modification.

Les limites et conditions suivantes s'appliquent à ce module :

- Ce module comporte une limite quantitative : une Licence ne couvre qu'une seule application, qu'un seul jeu ou qu'un seul logiciel. Il convient donc de souscrire une Licence par jeu, logiciel ou application si l'Utilisateur Final entend utiliser la Fonte et/ou le Fichier dans plusieurs jeux, logiciels ou applications.
- L'utilisation de la Fonte ou du Fichier pour la documentation numérique ou papier de l'application, d'un jeu ou d'un logiciel nécessite de souscrire également le module « Desktop ».
- Le nom de l'application, jeu ou logiciel doit être communiqué à Bureau Brut au moment de la commande de la Licence ou, au plus tard, avant la publication de l'application, du jeu ou du logiciel.

5.2.6. Module « **Video** » : la souscription de ce module permet l'utilisation de la Fonte et du Fichier pour l'élaboration, la reproduction et la diffusion de la Fonte dans un contenu vidéo/audiovisuel/ cinématographique.

Ce module ne prévoit pas de limite quantitative : l'Utilisateur Final peut réaliser autant de contenus vidéos/ audiovisuels/cinématographiques qu'il le souhaite, quelle que soit leur audience ou leur durée.

La diffusion des contenus vidéos/audiovisuels sur les réseaux sociaux nécessitent de souscrire en plus du présent module, le module « Social Media ».

5.2.7. Module « **Products/Merchandising** » : la souscription de ce module permet l'utilisation de la Fonte et du Fichier pour l'élaboration, la reproduction et la diffusion de la Fonte sur des produits manufacturés et des objets de type « merchandising » destinés à la vente ou à une distribution gratuite (exemples : vêtements, accessoires de mode, t-shirt, casquettes, chaussures, sac, goodies, etc.).

Ce module fait l'objet d'une négociation de gré à gré avec Bureau Brut et ne peut pas faire l'objet d'une commande en ligne directement sur le site de commande en ligne de Bureau Brut. La tarification de ce module dépend notamment du type de produits concernés, du nombre d'exemplaires produits, de la zone de diffusion ou encore de la durée de la diffusion.



5.3. Pour chacun des modules précités, la Licence n'est pas limitée :

- dans le temps (elle vaut pour toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle sous réserve des stipulations de l'article 12) ;
- dans l'espace (elle vaut pour le monde entier) ;
- dans le nombre de postes informatiques sur lesquels le Fichier de la Fonte est installé chez l'Utilisateur Final, le Designer Initial et/ou chez ses prestataires (sous-traitants) tels que définis à l'article 4.
- dans le quantitatif : en fonction du module choisi, la quantité n'est pas limitée : nombre d'exemplaires ou de sites (ou noms de domaines) ou d'applications ou de livres numériques, dans le nombre de visiteurs ou de téléchargements, dans le nombre de contenus, le nombre de vues ou la durée de la vidéo, ni dans le nombre de followers, d'abonnés, de contenus, de comptes associés aux réseaux sociaux de l'Utilisateur Final (elle n'est pas limitée quantitativement), sauf :
 - pour les licences négociées de gré à gré avec Bureau Brut, notamment pour les produits manufacturés (merchandising) ;
 - pour le module « Logotype » et le module « App/Game » qui sont limitées à un seul logo/symbole/marque ou une seule application informatique ou un seul jeu ou un seul logiciel.

6. Interdictions et limites de la Licence

6.1. La Licence n'autorise pas l'Utilisateur Final à :

- ouvrir le Fichier dans un logiciel de création de caractère et à le réexporter ou ré-enregistrer ;
- modifier, déformer, adapter, personnaliser le Fichier ou la Fonte notamment en utilisant un logiciel de dessin de caractère sans autorisation préalable et expresse de Bureau Brut. En particulier, l'Utilisateur Final n'est pas autorisé à modifier ou adapter la Fonte ou les caractères typographiques la composant en créant par exemple des graisses supplémentaires, en modifiant ou supprimant des glyphes existants, des métriques, approches et crénages, ni à permettre à tout tiers de le faire. En cas d'autorisation de Bureau Brut, toute modification, déformation ou personnalisation du Fichier ou de la Fonte par l'Utilisateur Final sera la propriété exclusive de Bureau Brut ;
- ajouter des glyphes ou caractères typographiques ;
- développer la Fonte et/ou le Fichier dans un autre langage ou une autre langue ;
- renommer le Fichier ;
- supprimer la mention « WEB » dans le nom des fichier des webfonts, pour les utilisations du module « Website » telles que définies à l'article 5 ;
- convertir ou modifier le format du Fichier (les formats adéquats fournis par Bureau Brut étant spécifiés à l'article 7) ;
- utiliser les Fontes dans un contexte politique ou polémique sans obtenir l'autorisation ;
- revendre, louer, prêter, donner, distribuer, mettre à la disposition du public ou sous-licencier la présente Licence ou le Fichier ou permettre à tout tiers de le faire ;
- lorsque l'Utilisateur Final a souscrit le module « Subcontractor », partager les Fontes ou leurs Fichiers avec des tiers non couverts par le module « Subcontractor » ou sans respecter les conditions prévues par ce module ;
- partager les Fontes ou leurs Fichiers avec tout tiers autre que le Designer Initial sans autorisation de Bureau Brut lorsque l'Utilisateur Final n'a pas souscrit au module « Subcontractor » ;
- procéder à la rétro-ingénierie, la décompilation, le désassemblage, l'altération ou la tentative d'accès au code source du Fichier, ni à permettre à tout tiers de le faire ; dans le cas où Bureau Brut donne l'autorisation à l'Utilisateur Final de procéder à l'un des actes énoncés au présent paragraphe, toute modification deviendra et restera la propriété exclusive de Bureau Brut et l'Utilisateur Final ne pourra commercialiser, prêter ou transmettre ces modifications ou ajouts au Fichier à aucun tiers, ni permettre à tout tiers de le faire ;



- utiliser les Fontes ou les designs incorporés dans les Fontes ou les Fichier dans des systèmes d'intelligence artificielle aussi bien en vue de leur entraînement, développement, production ou utilisation ;
- 6.2. Tout droit ou toute utilisation non expressément autorisée par la Licence est réservé par Bureau Brut et n'est donc pas permis à l'Utilisateur Final sans autorisation spécifique, exprès et écrite de Bureau Brut.
- 6.3. En aucun cas l'Utilisateur Final ne peut considérer qu'il est propriétaire du Fichier ou des fichiers numériques que Bureau Brut met à sa disposition. La maîtrise physique du Fichier ou des fichiers ne lui est accordée que pour lui permettre de jouir des droits concédés objet de l'autorisation consentie et ne sont que l'accessoire du présent contrat de Licence.

7. Engagements spécifiques et garanties de l'Utilisateur Final

7.1. L'Utilisateur Final garantit qu'il a la capacité juridique pour consentir à la présente Licence et qu'il a bien lu et compris la Licence. L'Utilisateur Final reconnaît qu'en téléchargeant ou utilisant le Fichier ou la Fonte, il accepte d'être lié par les stipulations de la Licence.

7.2. L'Utilisateur Final garantit que les membres de son entité juridique (employés, agents, dirigeants, etc.) de même que le Designer Initial et/ou tout autre prestataire (sous-traitant) qui serait amené à utiliser le Fichier ou la Fonte pour son compte sont informés des termes et conditions de la Licence. L'Utilisateur Final se porte fort que ces personnes acceptent d'y être liés avant d'utiliser le Fichier ou la Fonte.

En cas d'utilisation du Fichier ou de la Fonte non autorisée par la présente Licence, tant par l'Utilisateur Final que par les personnes mentionnées à l'alinéa précédent, l'Utilisateur Final reconnaît qu'il est entièrement responsable envers Bureau Brut et s'engage à le dédommager à ce titre.

L'Utilisateur Final garantit Bureau Brut contre toutes représentations et/ou reproductions, notamment sous forme de copie du Fichier en dehors du cadre de la Licence et reconnaît qu'il sera responsable en cas de représentation, reproduction et/ou d'extraction du Fichier, en particulier par les utilisateurs, prestataires ou tiers qui ne sont pas autorisés à accéder au Fichier et à l'utiliser autrement que sous forme exécutable.

7.3. L'Utilisateur Final s'engage à utiliser les formats suivants :

- pour les exploitations des modules « Desktop » et « App/Game » telles que définies à l'article 5 : le format « .otf » ;
- pour les exploitations du module « Website » telles que définies à l'article 5 : le format « .woff2 » ;

Bureau Brut se réserve le droit à tout moment, d'amender, de modifier ou d'ajouter des formats, ceci en prévision des évolutions techniques futures.

7.4. Pour les exploitations du module « Website » telles que définies à l'article 5, l'Utilisateur Final doit :

- utiliser uniquement la technologie @font-face ;
- désactiver le hotlinking et les liens directs vers la Fonte ou le Fichier avec un fichier « .htaccess » ou « httpd.conf ».

8. Prix

8.1. En contrepartie de l'autorisation qui lui est concédée par la présente Licence, l'Utilisateur Final verse à Bureau Brut la somme, en euros toutes taxes comprises (indiquée lors de la commande, soit par voie électronique sur le site de Bureau Brut et/ou par email, soit sur le bon de commande sur support papier) correspondant à la ou les Licence(s) sélectionnée(s) par l'Utilisateur Final.

8.2. Il est précisé que le montant du prix payé par l'Utilisateur Final au titre de la Licence concédée par Bureau Brut varie selon deux critères : l'effectif de l'Utilisateur Final en nombre de salariés et les modules choisis concernant le périmètre des usages couverts par la Licence décrits à l'article 5 ci-avant, ce que l'Utilisateur Final reconnaît et accepté. L'Utilisateur Final s'engage à fournir des informations exactes et



sincères lors de la commande. Si l'Utilisateur Final n'a pas fourni d'informations exactes ou ne met pas à jour ces informations et que ces informations ont des conséquences sur le prix qui aurait dû être payé par l'Utilisateur Final à Bureau Brut, Bureau Brut se réserve le droit de mettre fin à la Licence dans les conditions prévues à l'article 12, sans préjudice de tout dommage et intérêts et/ou de solliciter le complément de prix correspondant à l'écart entre le prix payé par l'Utilisateur Final et le prix qu'il aurait dû payer s'il avait fourni des informations exactes, majoré de 50 %.

8.3. Lorsque l'Utilisateur Final appartient à un groupe de sociétés au sens du code de commerce français et que la Fonte et/ou le Fichier sont susceptibles d'être utilisés par plusieurs entités dudit groupe, l'effectif à déclarer par l'Utilisateur Final doit correspondre au cumul de tous les effectifs de chaque entité du groupe susceptible d'utiliser la Fonte ou le Fichier.

8.4. L'Utilisateur Final s'engage également à informer Bureau Brut de tout changement dans son effectif et dans le périmètre de ses utilisations de la Fonte et du Fichier afin de mettre à niveau la Licence et régler le complément de prix y afférent à Bureau Brut. Cette mise à niveau peut s'effectuer directement sur le site de Bureau Brut (sauf pour les modules de Licence négociés de gré à gré tel que le module « Products/ Merchandising »).

En revanche, si l'Utilisateur Final connaît une baisse de son effectif par rapport au jour de la conclusion de la licence ou de sa dernière mise à niveau ou si l'Utilisateur Final n'utilise pas la Fonte ou le Fichier pour tous les usages des modules que la Licence conclue couvre, l'Utilisateur Final ne peut pas obtenir un remboursement, même partiel, du prix de la Licence. La mise à niveau ne s'effectue qu'à la hausse.

8.5. Bureau Brut peut effectuer des vérifications des informations déclarées par l'Utilisateur Final ou du Designer Initial ou du prestataire ayant été intermédiaire entre Bureau Brut et l'Utilisateur Final lors de la conclusion de la Licence ou de sa mise à niveau, y compris *a posteriori*, (notamment en ligne ou sur des sites/bases de données publiques ou payantes) et revenir vers l'Utilisateur Final ou le prestataire pour leur demander notamment de régulariser la situation et mettre à niveau la Licence, sans préjudice des autres sanctions de l'inexécution prévues à l'article 12.

8.6. Le règlement de la somme due par l'Utilisateur Final est effectué :

- pour toute commande passée directement auprès de Bureau Brut, à réception de la facture adressée par Bureau Brut à l'Utilisateur Final. La TVA sera appliquée en sus aux taux et conditions en vigueur ;
- pour toute commande effectuée en ligne sur bureaubrut.com, immédiatement après la confirmation de la commande réalisée sur bureaubrut.com, la TVA étant appliquée en sus aux taux et conditions en vigueur.

8.7. Il est précisé que, dans tous les cas, le Fichier et la Fonte ne sont mis à la disposition de l'Utilisateur Final qu'à la condition que l'intégralité du prix ait été payée à Bureau Brut, sauf conditions contractuelles spécifiques acceptées par Bureau Brut par écrit.

9. Engagements de Bureau Brut

9.1. Bureau Brut garantit qu'elle a la capacité juridique pour consentir la Licence et qu'elle dispose de tous les droits de propriété intellectuelle pour concéder les autorisations prévues à l'article 5 des présentes à l'Utilisateur Final, au Designer Initial et aux personnes visées par le module « Subcontractor » (décrit à l'article 4) lorsqu'il est souscrit. Bureau Brut tiendra l'Utilisateur Final indemne contre tout recours ou action que pourraient former toutes personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie du Fichier ou de la Fonte, à condition que :

- l'Utilisateur Final ait notifié à Bureau Brut, dans un bref délai, l'action ou la revendication ou la déclaration ayant précédé le litige ;
- Bureau Brut ait été en mesure d'assurer librement et à ses frais la défense de ses propres intérêts ainsi que ceux de l'Utilisateur Final, et notamment qu'elle ait donné son accord quant au choix du ou des avocat(s) chargé(s) de la défense, et que, dans le cadre de la procédure, l'Utilisateur Final ait collaboré



loyalement à ladite défense en fournissant, en temps utile, tous les éléments, informations et assistance raisonnablement nécessaires pour mener à bien une telle défense.

9.2. Bureau Brut garantit contractuellement le bon fonctionnement du Fichier pendant les 30 (trente) jours suivant sa livraison (sauf non-respect de la Licence par l'Utilisateur Final, du Designer Initial ou des personnes visées par le module « Subcontractor » (décrit à l'article 4) lorsqu'il est souscrit). Aucune garantie n'est fournie à l'Utilisateur Final au-delà de ce délai de 30 (trente) jours, et ce, dans toute la mesure permise par la loi et les règlements éventuellement applicables.

9.3. Pour formuler une demande en garantie en application de l'article 9.2, l'Utilisateur Final doit contacter Bureau Brut à l'adresse e-mail suivante : bonjour@bureaubrut.com avec suffisamment d'informations pour permettre notamment la confirmation de la date d'effet de la Licence. Au titre de la garantie précitée, Bureau Brut s'engage à corriger toute anomalie bloquante ou à fournir un nouveau Fichier à l'Utilisateur Final qui fonctionne normalement.

9.4. Le Fichier et la Fonte sont conformes à la norme Open Font Format (OpenType®) sous le format « .otf ». Si la Fonte ou le Fichier présente des anomalies ou des dysfonctionnements au regard des fonctionnalités ou des caractéristique de l'Open Font Format (OpenType®), ces anomalies ou dysfonctionnements sont présumés être dus au logiciel utilisé par l'Utilisateur Final en ce qu'il ne prend pas ou mal en charge cette norme ou ce format. L'Utilisateur Final devra rapporter la preuve que la Fonte ou le Fichier ne respecte pas la norme Open Font Format (OpenType®) pour renverser cette présomption.

9.5. Aucun retour ni remboursement n'est possible, y compris pendant le délai de 30 jours prévu à l'article 9.2 sauf à ce que Bureau Brut ne soit pas en mesure de corriger les éventuelles anomalies bloquantes du Fichier ou de fournir un nouveau Fichier qui fonctionne normalement.

9.6. Concernant les exploitations du module « App/Game » telles que définies à l'article 5, la création de nouvelles versions d'applications, logiciels ou jeux par l'Utilisateur Final impliquant la création de nouveaux formats du Fichier ou de la Fonte pour fonctionner avec lesdites nouvelles versions, n'implique aucune obligation pour Bureau Brut de mettre à jour le Fichier ou la Fonte gratuitement ou à titre onéreux.

9.7. Compte tenu de la haute technicité du Fichier et de l'état actuel de la technique informatique, l'Utilisateur Final reconnaît et accepte que Bureau Brut est soumise à une obligation de moyens.

9.8. Bureau Brut ne s'engage pas à mettre à jour ni à effectuer des opérations de maintenance du Fichier ou de la Fonte pendant toute la durée de la Licence gratuitement ou à titre onéreux en dehors de la garantie prévue à l'article 9.2 ci-dessus.

9.9. La responsabilité de Bureau Brut ne pourra être engagée de son fait et/ou de celui de ses collaborateurs que dans le cas d'actes accomplis, par elle ou par ceux-ci, dans le cadre de l'exécution de la Licence et pour le seul cas où sera établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute lourde ou dolosive de Bureau Brut et/ou de ses collaborateurs. La présente limitation de responsabilité s'applique dans toute la mesure permise par la loi et les règlements éventuellement applicables.

9.10. L'Utilisateur Final accepte que, dans les cas où la responsabilité de Bureau Brut pourrait être engagée en application de l'article 9.9, l'indemnisation de tout préjudice subi par l'Utilisateur Final découlant de l'utilisation du Fichier et/ou de la Fonte et/ou au titre de l'exécution de la Licence sera limitée au montant du prix payé par l'Utilisateur Final à Bureau Brut au titre de l'article 8 des présentes. La présente limitation de responsabilité s'applique dans toute la mesure permise par la loi et les règlements éventuellement applicables.

9.11. BUREAU BRUT EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ À QUELQUE TITRE QUE CE SOIT POUR LES DOMMAGES INDIRECTS TELS QUE MANQUE À GAGNER, PRÉJUDICE COMMERCIAL OU FINANCIER, AUGMENTATION DE FRAIS GÉNÉRAUX, CONSÉQUENCES DU RECOURS DE TIERS OU PERTE TROUVANT LEUR ORIGINE OU ÉTANT LA CONSÉQUENCE DE LA LICENCE, QUAND BIEN MÊME BUREAU BRUT EN AURAIT ÉTÉ PRÉALABLEMENT AVISÉ, AINSI QUE POUR LES DOMMAGES CAUSÉS À DES PERSONNES OU À DES BIENS DISTINCTS DE L'OBJET DE LA LICENCE, ET CE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI ET LES RÈGLEMENTS ÉVENTUELLEMENT APPLICABLES.



9.12. L'Utilisateur Final supporte seul les conséquences des défauts de fonctionnement du Fichier dus à toute utilisation non conforme aux instructions de fonctionnement et reconnaît que Bureau Brut ne garantit aucune adéquation du Fichier à l'utilisation recherchée par l'Utilisateur Final.

10. Mentions

10.1. Toute copie du Fichier que l'Utilisateur Final (ou le Designer Initial ou les personnes visées par le module « Subcontractor » décrit à l'article 4 lorsqu'il est souscrit) est expressément autorisé à faire doit comporter les mêmes mentions, ayant trait aux droits de propriété intellectuelle (notamment au droit d'auteur ou au droit des marques) apparaissant sur ou dans le Fichier.

10.2. L'Utilisateur Final est tenu, dans une mesure raisonnable et compte tenu des usages, de mentionner le nom de Bureau Brut et plus généralement de faire apparaître toutes mentions nécessaires à l'identification de Bureau Brut comme titulaire de tous droits attachés au Fichier. L'Utilisateur Final s'engage à ne pas retirer ou laisser retirer les mentions figurant dans le Fichier.

10.3. De même, pour toute utilisation du Fichier ou de la Fonte ou de tout ou partie des caractères typographiques la composant, dans le cadre de son activité commerciale, notamment pour son activité promotionnelle, l'Utilisateur Final doit faire apparaître les mentions ayant trait aux droits de propriété intellectuelle (notamment au droit d'auteur ou au droit des marques), par exemple dans une section « crédits » ou « colophon » dédiée.

11. Contrôle du respect de la Licence

11.1. Bureau Brut se réserve la possibilité de procéder ou de faire procéder par tout auditeur de son choix, à un audit auprès de l'Utilisateur Final et/ou des personnes visées par le module « Subcontractor » décrit à l'article 4 (lorsqu'il est souscrit) et/ou le Designer Initial afin de vérifier le respect de la Licence par l'Utilisateur Final et/ou lesdites personnes. Bureau Brut devra en aviser l'Utilisateur Final par écrit au moins cinq (5) jours ouvrés à l'avance. Cet audit portera sur le respect des droits et obligations à la charge de l'Utilisateur Final (et/ou du Designer Initial et/ou des personnes visées par le module « Subcontractor » décrit à l'article 4 lorsqu'il est souscrit) au titre de la présente Licence, notamment en ce qui concerne l'utilisation du Fichier et de la Fonte et le prix payé à Bureau Brut. L'Utilisateur Final s'engage à collaborer de bonne foi avec l'auditeur et à lui faciliter l'audit en lui procurant toutes les informations nécessaires, en lui laissant l'accès à ses locaux, et en répondant à ses demandes. Les parties conviennent d'ores et déjà que cette collaboration et communication pleine et entière est une condition déterminante pour Bureau Brut de la conclusion de la présente Licence de sorte qu'elle devra s'opérer à première demande et sans aucun refus. L'absence de fourniture de toutes les informations nécessaires dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter du début de l'audit pourra autoriser Bureau Brut à suspendre l'exécution de la présente Licence ou solliciter la résiliation de la présente Licence dans les conditions prévues à l'article 12. L'Utilisateur Final se porte fort du respect de ces mêmes obligations par le Designer Initial et/ou par les personnes visées par le module « Subcontractor » décrit à l'article 4 lorsqu'il est souscrit.

11.2. Il est précisé qu'en cas de désignation d'un auditeur externe, ce dernier doit être soumis à une obligation de confidentialité relative à sa mission.

11.3. Au cas où l'audit ferait apparaître un manquement par l'Utilisateur Final ou du Designer Initial ou par les personnes visées par le module « Subcontractor » décrit à l'article 4 lorsqu'il est souscrit à leurs obligations, l'Utilisateur Final devra rembourser à Bureau Brut les frais de l'audit et remédier à ses seuls frais, dans les délais raisonnables fixés par Bureau Brut, au manquement constaté par l'auditeur, et ce, sans préjudice de la décision que pourra prendre Bureau Brut sur la poursuite ou non de la Licence dans les conditions prévues à l'article 12, et sans préjudice de tous dommages-intérêts que Bureau Brut pourra solliciter.



11.4. Le droit d'audit prévu au présent article pourra être exercé par Bureau Brut pendant toute la durée de la Licence et six mois après sa fin.

12. Sanctions de l'inexécution et fin de la Licence

12.1. En cas de manquement grave de l'une de partie à l'une de ses obligations prévues par la présente Licence aux articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13, l'autre partie pourra :

- refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ;
- poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ;
- provoquer la résolution ou la résiliation de la Licence ;
- demander réparation des conséquences de l'inexécution.

Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées et des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter.

12.2. Concernant la faculté de résolution ou de résiliation, les parties conviennent de la clause résolutoire suivante : en cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations mentionnées à l'article 12.1, la Licence sera automatiquement et de plein droit résiliée ou résolue (au choix de la partie notifiante) aux torts et griefs de la partie défaillante quinze jours après que l'autre partie lui aura adressé par lettre recommandée avec accusé de réception une mise en demeure, demeurée sans effet, d'exécuter ses obligations, sans préjudice de tous dommages et intérêts, sans autre formalité, notamment judiciaire. Lorsque le dommage causé par l'inexécution et/ou le comportement de la partie ayant manqué gravement à une obligation est irrémédiable et/ou non réparable en nature, l'autre partie pourra mettre en œuvre la résiliation ou la résolution automatique et de plein droit du contrat sans mise en demeure préalable. La résiliation ou la résolution prendra effet deux jours ouvrés suivant la réception de la notification de la résolution ou de la résiliation par la partie notifiante par lettre recommandée avec accusé de réception, sans autre formalité, notamment judiciaire.

12.3. Il est précisé que l'on entend notamment par manquement grave au sens du présent article :

- pour l'Utilisateur Final : le non-paiement même partiel du prix prévu par la Licence par l'Utilisateur Final à Bureau Brut ou la violation du périmètre de la Licence ou la fourniture d'informations erronée lors de la conclusion de la Licence ou de sa mise à niveau ou la non-fourniture de ces informations alors qu'une mise à niveau est nécessaire ou encore la non-information des prestataires (sous-traitants), incluant le Designer Initial, sur les termes et conditions de la Licence lorsque la Licence prévoit qu'il a l'obligation de les informer (voir article 4) ;
- pour Bureau Brut : la fourniture d'un Fichier comportant des anomalies bloquantes auxquelles il n'est pas remédié dans le délai de 30 jours prévus à l'article 9.

12.4. En cas de fin de la Licence pour manquement grave de l'Utilisateur Final dans les conditions prévues aux paragraphes précédents, l'Utilisateur Final est tenu de procéder et de faire procéder au retrait immédiat, de tous les documents, supports, applications, site Internet, etc. déjà mis à la disposition du public ou distribués comportant la Fonte et/ou le Fichier. L'Utilisateur Final ne pourra pas écouler les éventuels stocks de tels documents, supports, applications, site Internet, etc. Aucune réédition ou utilisation du Fichier ou de la Fonte n'est autorisée après la date de la fin de la Licence.

12.5. En toutes hypothèses, en cas de fin de la Licence pour quelque cause que ce soit, l'Utilisateur Final doit immédiatement cesser d'utiliser le Fichier ou la Fonte. Il en va de même pour le Designer Initial et/ou les personnes visées par le module « Subcontractor » en cas de souscription de ce module (article 4). Dans tous les cas, l'Utilisateur Final s'engage à effacer le Fichier et, s'il en a réalisé une, la copie de sauvegarde du Fichier, du serveur, ordinateur ou plus généralement de tout espace de stockage sur lequel ou lesquels le Fichier et/ou la copie de sauvegarde du Fichier sont conservés. Il en va de même pour le Designer Initial et/ou les personnes visées par le module « Subcontractor » en cas de souscription de ce module (article 4). L'Utilisateur Final est informé que la conservation du Fichier et/ou de la copie de sauvegarde du Fichier



après la fin de la Licence constitue un manquement au titre duquel l'Utilisateur Final est susceptible d'être poursuivi, y compris lorsque la conservation est le fait du Designer Initial et/ou d'une personne visée par le module « Subcontractor » en cas de souscription de ce module (article 4).

L'Utilisateur Final s'engage à rappeler tous fichiers et/ou produits intégrant des caractères typographiques de la Fonte et/ou le Fichier et permettant de générer des caractères typographiques de la Fonte et plus généralement toutes copies de fichiers et/ou produits intégrant le Fichier dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date de fin de la Licence.

13. Cession

13.1. La Licence est personnelle et l'Utilisateur Final ne peut la céder ou la transférer à un tiers, sans préjudice des cas expressément prévus la présente Licence où l'utilisation du Fichier par un tiers est autorisée en cas de souscription du module « Subcontractor » (article 4) ou en cas d'intervention d'un Designer Initial, sous réserve du respect des conditions prévues par la présente Licence.

13.2. Pour le cas où le Fichier, la Fonte et/ou la Licence serait valablement cédé par l'Utilisateur Final à un tiers en application de la loi, en toutes hypothèses, ladite cession ne sera valable et opposable à Bureau Brut qu'à condition que l'Utilisateur Final informe Bureau Brut de l'identité et des coordonnées complètes du cessionnaire et que l'Utilisateur Final apporte la preuve à Bureau Brut de la destruction de toutes les copies du Fichier chez l'Utilisateur Final initial et ses prestataires (sous-traitants) en cas de souscription du module « Subcontractor » (article 4) ainsi que, le cas échéant, chez le Designer Initial.

13.3. Bureau Brut pourra céder à tout moment les obligations résultant de la présente Licence à la personne physique ou morale de son choix.

14. Convention de preuve

Les données issues des outils informatiques de Bureau Brut ont valeur probante entre les parties. L'Utilisateur Final accepte notamment que Bureau Brut collecte les adresses IP et les données de connexion des postes se connectant à son site Internet et/ou à l'espace personnel dédié de l'Utilisateur Final sur le site bureaubrut.com, notamment à des fins de contrôle des accès, du respect des droits de Bureau Brut et de preuve de toute violation de la Licence ou des droits de Bureau Brut.

15. Informatique et libertés

15.1. Bureau Brut est susceptible de traiter des données à caractère personnel de dirigeants, salariés, préposés, sous-traitants de l'Utilisateur Final pour les besoins de l'exécution de la présente Licence.

15.2. Bureau Brut est notamment amenée à traiter les noms, prénoms et coordonnées postales et électroniques professionnelles de ces personnes ainsi que des données de connexion permettant la traçabilité de l'Utilisateur Final, du Designer Initial, des personnes visées par le module « Subcontractor » en cas de souscription de ce module (article 4) et des postes informatiques qui se connectent sur son site Internet et/ou sur l'espace personnel du site bureaubrut.com (date, heure, adresse IP, paramètres de l'ordinateur du visiteur, page(s) consultée(s), navigateur utilisé, adresse électronique, logs, etc.).

15.3. Concernant l'adresse électronique associée au compte de l'Utilisateur Final, son mot de passe, les données de connexion collectées par le biais des navigateurs Internet et les outils informatiques de Bureau Brut, leur collecte est obligatoire dans la mesure où elles sont nécessaires pour tracer les postes informatiques qui se connectent sur le site Internet de Bureau Brut et/ou l'espace personnel sur le site bureaubrut.com.



15.4. Les conséquences d'un refus de collecte en cas de collecte obligatoire varient en fonction des situations. Il s'agira principalement de l'impossibilité de d'accéder au Fichier de la Fonte, aux factures et à la Licence.

15.5. Les données collectées par Bureau Brut sont traitées à des fins :

- d'accès, de mise à disposition et d'utilisation de l'espace personnel de l'Utilisateur Final sur le site bureaubrut.com ;
- de facturation et de comptabilité ;
- de réalisation d'opérations de prospection commerciale ;
- de suivi de la relation client, de la mise à niveau de la Licence et d'amélioration de l'espace personnel des Utilisateurs Finaux sur le site bureaubrut.com (afin d'améliorer par exemple la qualité d'affichage du site ou permettre à l'Utilisateur Final de rester connecté à sa session) ;
- de statistiques ;
- de gestion de la Licence et de contrôle du respect de celle-ci ;
- d'information de l'Utilisateur Final sur les nouvelles Fontes proposées par Bureau Brut, les nouveaux Fichiers, les nouveaux formats, de nouveaux produits, modules de Licence ou services de Bureau Brut ;
- d'envoi des alertes pour informer l'Utilisateur Final des mises à jour du site internet bureaubrut.com ;
- d'enquêtes de satisfaction sur Bureau Brut ;
- d'audit et de contrôle des utilisations des Fontes et des Fichiers ;
- d'identification de toute personne qui causerait un dommage à Bureau Brut ;
- de gestion des réclamations et des contentieux, de gestion de l'exercice des droits de la personne concernée (droit d'accès, droit d'opposition, droit de suppression, droit de rectification, etc.).

15.6. Bureau Brut prend toutes les précautions raisonnables afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données à caractère personnel qu'elle traite. Bien que Bureau Brut s'engage à mettre en œuvre des mesures physiques, administratives et techniques pour empêcher que les données collectées soient déformées, endommagées, ou que des tiers non-autorisés y aient accès, leur intégrité totale ne peut être garantie. Il appartient à l'Utilisateur Final de prendre toute mesure appropriée pour minimiser les conséquences dommageables liées à une possible perte des données disponible sur l'espace personnel ou toute faille de sécurité. L'Utilisateur Final doit notamment s'assurer de garder confidentiel les codes permettant d'accéder à l'espace personnel qui lui est dédié.

15.7. Lors de son inscription, l'Utilisateur Final est amené à choisir des codes d'accès personnels et confidentiels, servant à l'identifier. L'Utilisateur Final doit s'assurer de conserver leur caractère confidentiel. Il s'engage à ne communiquer ces données. L'Utilisateur Final s'engage à faire respecter la confidentialité des codes d'accès par l'Utilisateur Final. Le prêt, le partage, le transfert ou la vente de codes d'accès sont interdits et ne seront pas opposables à Bureau Brut.

15.8. L'Utilisateur Final est responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion ou transmission de données et/ou du Fichier effectuée via son compte sera réputée avoir été effectuée sous sa responsabilité exclusive, sauf preuve contraire. L'Utilisateur Final s'engage également à informer sans délai Bureau Brut de toute perte, vol ou utilisation non autorisée de son espace personnel et/ou de ses codes d'accès afin que Bureau Brut puisse prendre toute mesure adaptée en vue d'y remédier.

15.9. Lorsqu'un prestataire prend une Licence au nom et pour le compte de son propre client, Utilisateur Final, selon les modalités prévues à l'article 4, il s'engage (et garantit Bureau Brut à ce titre) à communiquer à l'Utilisateur Final, préalablement à la transmission des données le concernant à Bureau Brut, l'ensemble des informations sur les traitements de données exigées par réglementation et notamment les informations figurant au présent article 14 et les informations ci-dessous :

15.10. Le responsable de traitement est Bureau Brut, société par actions simplifiée, au capital social de 1500 euros, enregistrée au registre du commerce et de sociétés de Toulouse sous le numéro 815 351 788, dont le siège social est 66 rue Louis Vitet, 31400 Toulouse, France.



15.11. Bureau Brut s'engage à ne jamais divulguer les données à caractère personnel qu'il traite, sauf avec l'autorisation expresse de l'Utilisateur Final ou dans des circonstances très particulières, telles que celles envisagées ci-dessous :

- Bureau Brut peut être amené, du fait de la loi, dans le cadre d'une procédure judiciaire, d'un litige et/ou d'une requête des autorités publiques, à divulguer des données à caractère personnel ;
- Bureau Brut peut divulguer ces données si elle pense qu'à des fins de sécurité nationale, d'application de la loi ou autre motif d'intérêt général, la divulgation est nécessaire ou appropriée ;
- Bureau Brut peut également divulguer des données à caractère personnel si elle considère que cette divulgation est raisonnablement nécessaire pour faire valoir le respect de la Licence conclue avec l'Utilisateur Final ou prouver son inexécution ;
- Enfin, en cas de restructuration, de fusion ou de cession, Bureau Brut peut transférer toutes les données à caractère personnel qu'elle traite au tiers concerné.

15.12. Les personnes concernées dont les données à caractère personnel sont traitées par Bureau Brut ont des droits relatifs au traitement mis en œuvre. Il s'agit du droit d'accès aux données les concernant, du droit de demander leur rectification, leur modification, leur mise à jour, leur limitation ou leur effacement (sous réserve de démontrer le caractère inexact, incomplet, équivoque, périmé des données ou le caractère interdit de leur utilisation), du droit d'opposition au traitement de ces données sauf motif légitime impérieux de Bureau Brut (étant précisé que l'exercice de ce droit pourra aboutir à une impossibilité d'utiliser le Fichier et/ou la Fonte), du droit d'opposition à la prospection et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. Sous réserve de justifier de son identité et des éléments susvisés, la personne concernée peut exercer ces droits en écrivant à Bureau Brut à l'adresse électronique suivante : bonjour@bureaubrut.com ou à l'adresse postale de Bureau Brut indiquée ci-dessus.

15.13. Les données à caractère personnel ne sont jamais hébergées ni transmises hors de l'Espace Économique Européen.

15.14. Les durées de conservation des données sont de trois ans après la fin de la Licence.

16. Prescription

16.1. Les parties conviennent d'aménager contractuellement la durée de la prescription pour toute action pouvant être engagée par l'une des parties sous quelque fondement que ce soit au titre de la validité de la présente Licence et/ou de la validité et/ou de l'opposabilité et/ou du caractère non écrit de chacune de ses clauses.

16.2. La durée de prescription est d'un (1) an à compter de la conclusion de la présente Licence pour toute action visée à l'alinéa précédent.

17. Stipulations diverses

17.1. Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une stipulation de la présente Licence ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette partie.

17.2. Si l'une quelconque des stipulations de la présente Licence ou une partie d'entre elles est nulle au regard d'un règlement, d'une loi en vigueur ou à la suite d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite et remplacée par une ou plusieurs clauses valides et conformes à l'intention des parties. Elle n'entraînera toutefois pas la nullité de la Licence, ni celle de la clause seulement partiellement concernée. Les autres clauses resteront en vigueur pour autant que l'économie de la Licence ne soit pas modifiée.



17.3. Chacune des parties s'engage à informer l'autre partie de toute modification substantielle concernant sa situation (notamment adresse, coordonnées bancaires, cessions, etc.).

18. Loi applicable et juridiction compétente

18.1. La Licence est établie, soumise et interprétée conformément à la loi française. L'Utilisateur Final accepte expressément que la Convention des Nations Unies pour les Contrats de Ventes Internationales de Marchandises soit ici exclue.

18.2. Avant toute saisine d'un tribunal, chaque partie s'engage à informer l'autre partie de toute difficulté, par lettre recommandée avec accusé de réception et à tenter de rechercher une solution amiable. En cas d'échec de la solution amiable, TOUT LITIGE RELATIF À LA VALIDITÉ, L'INTERPRÉTATION OU L'EXÉCUTION DE LA LICENCE SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE PARIS.

19. Langues

19.1. La Licence complète est disponible en langue française et en langue anglaise.

19.2. En cas de contradiction entre les deux versions, la version en langue française primera sur la traduction en langue anglaise.